

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 30 mai 2024

**Date de la convocation**  
22/05/2024

**Date d'affichage**  
22/05/2024

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

**Réf : CM 2024 - 28**

Pour : 17  
Contre :  
Abstentions :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pontoise le :

et publication ou notification du :

05 JUIN 2024



Le trente mai de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** 12-Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, John FRAISSE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents :** 6- Elodie ALBENDIN, Lisa CODET, Abdoulaye DIATTA, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir :** 5 - Virginie COUTINHO à Nicolas TAGUAY, Carine FRAISSE à John FRAISSE, Stéphane LACOSTE à Olivier ANTY, Dorothee OULIE à Céline FOURQUAUX, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE,

**Secrétaire de séance :** Nicolas TAGUAY

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Vote des subventions aux associations pour l'année 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 de la commune, et notamment les prévisions à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé » dans la limite de 14 500 €,

Considérant les dossiers de demande de subvention présentés par les différentes associations,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix procède au vote des subventions.

ASSOCIATION	
FNACA	
FOYER RURAL	3 500 €
GIPS	500 €
DU BOIS PIERROT AUX AJEUX	2 100 €
USMBB	2 500 €
POTAGEONS BERNOIS	300 €
MEMORIAL DE BERNES SUR OISE	4 000 €
UNION MUSICALE DE PERSAN	250 €
COMUNITY MEDIA GROUP	1 000 €

Le montant global alloué en 2024 pour les subventions aux associations est fixé par la présente délibération à 14 300 €.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 30 mai 2024  
Vu pour extrait certifié conforme au registre.

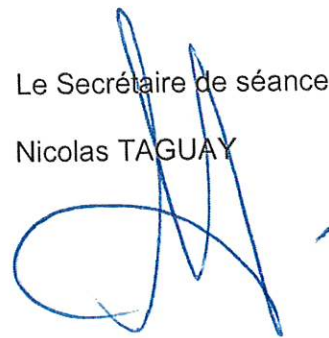
Le Maire,

Olivier ANTY



Le Secrétaire de séance

Nicolas TAGUAY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).*